



PROCÉDURES LOCALES

LA COUPE DES DEBUTANTS

Multiclasse - Catégorie Générale

du 29 juillet 2024 au 02 Août 2024

Orléans – Saint-Denis de l'hôtel

Edition du 30 juin 2024

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) :

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2024

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



Table des matières

1.	31.1.	31.2.	31.3.	31.4.	32.	42.1.	42.2.	42.3.	42.4.	42.5.	42.6.
	42.7.	42.8.	52.9.	52.10.	53.	53.1.	53.2.	53.3.	53.4.	53.5.	53.6.
	63.7.	63.8.	64.	74.1.	74.2.	74.3.	74.4.	74.5.	75.	85.1.	85.2.
	85.3.	85.4.	85.5.	85.6.	86.	97.	9				

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : La coupe des débutants
- Lieu : Saint-Denis de l'Hôtel
- Association organisatrice : Les planeurs d'Orléans
- Altitude de référence de l'aérodrome : 124 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 28 juillet 2024
- Entraînement (non officiel) : : 29 juillet 2024
- Période d'enregistrement : :
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : --
- Premier briefing : 29/07/2024 10h30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 30/07/2024 au 02/08/2024 inclus
- Remise des prix : 02/08/2024 à 21h00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Alex Chartier
- Représentant fédéral ou régional :
- Choix des épreuves : Alex Chartier
- Scoring : Alex Chartier
- Secrétariat : Alex Chartier

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Alex Chartier
- Sécurité des vols : Alex Chartier
- Météorologue : Alex Chartier
- Logistique : Gregory Bulot
- Contrôle Technique : Gregory Bulot
- Treuillage : Gregory Bulot
- Webmaster : Alex Chartier
- Responsable presse : Stéphane Sentets

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Inscription sur le site club Clickn'Glide
- Site web :
https://www.soaringspot.com/en_gb/coupe-des-debutants-orleans-saint-denis-de-lhotel-2024/

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

L'inscription est réservée aux pilotes membres de l'association LES PLANEURS D'ORLEANS.
L'inscriptions est gratuite et il n'est pas exigé de caution.

Les compétiteurs utilisent les planeurs de l'association LES PLANEURS D'ORLEANS et s'acquittent des frais de décollage et de vol selon la tarification de l'association.

2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis

La compétition est multiclasse ; les coefficients appliqués seront ceux définis dans la table 1a de la note NP 4.1d.

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.60 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2024 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.
Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est :

https://www.soaringspot.com/en_gb/coupe-des-debutants-orleans-saint-denis-de-lhotel-2024

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 002porteNord, 003Porte Sud, 051CHATEAUNEUFL
- Points de report utilisables : 200Vitry, 051CHATEAUNEUFL
- Points d'arrivée utilisable : 001ORLEANS SDH

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (orleans.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé en salle de briefing.

2.10. Messagerie

Les informations officielles seront transmises sur le groupe Whatsapp « LPO » du club.

3. Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome



3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Les consignes de mise en piste sont identiques à celles définies par le club et connues des participants étant donné qu'ils sont tous actifs sur la plateforme.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages après le point de pesée sont autorisés.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5. Grille de décollage

La grille de décollage est une file unique. Le placement est libre sur la grille.
(conditions de de décollage inchangées par rapport au fonctionnement du club)



Exemple de mise en piste 05

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe en salle de briefing.

N° de téléphone : 06 77 55 80 35

Whatsapp PC Vache : groupe LPO sur la plateforme WhatsApp

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant :
[PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- Soit avec un envoi par Internet : *adresse mail à venir*
- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et une arrivée avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

4. Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 129.98 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 122.40 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage au treuil treuil et montée initiale

La procédure est la procédure standard du club :

La treuillée s'effectue en utilisant la fréquence 130.00 Mhz.

Après largage le pilote passe sur 122.40 Mhz en s'annonçant sur la fréquence par un message court. Il reste sur cette fréquence en-dessous de 500 m QNH et s'il reste dans la zone de perte d'altitude ou du tour de piste planeur.

Dès que possible, il s'éloigne vers le sud-est du point de largage et passe sur la fréquence circuit (129.98 Mhz) s'il n'envisage plus de se reposer.

Un concurrent revenant dans le circuit piste à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence de tour de piste (122.40 Mhz).

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Le planeur se pose sur la bande en herbe entre l'axe de treuillage et la piste en dur (procédure standard du club).

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante : « [n° de concours] **10 km** »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée : « [n° de concours] **au cercle d'arrivée** »

Puis le pilote rejoint la fréquence de l'aérodrome (122.40 Mhz) pour gérer sa prise de terrain.

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée par intégration dans le tour de piste classique est la procédure normale et conseillée.

Une arrivée directe est tolérée dans les conditions suivantes :

- Dès le passage de la ligne d'arrivée, sur la fréquence du tour de piste, le pilote annonce une arrivée directe imminente.
- à l'atterrissage, il suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages (vol à haute vitesse et basse altitude) **ne sont pas autorisés**.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Elles seront précisées au briefing journalier.

5.2. Zone des épreuves

Les épreuves seront localisées sur la beauce, la sologne et la bourgogne.

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : **150km/h**, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 5 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 400 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Aucune

7.Annexes

Aucune